

PROCES VERBAL Conseil Municipal du 3 juillet 2026

conseiller municipal (nom, prénom)	présent(e)	absent(e) / excusé(e) / ayant donné pouvoir	secrétaire de séance
11	11	0	
BOUDON Edith	X		
BRÉMOND Martine	X		
DE ALBUQUERQUE Elodie	X		X
ETTON Catherine	X		
FAUCOMPRÉ Stéphane	X		
LUSSON Jean-Jacques	X		
NOUET Lionel	X		
PALMIER Yannick	X		
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Le 3 juillet 2026, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué par convocation du 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice VIDAL, maire. Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Transactions foncières : vente de la parcelle A n°1367 à M.Mme Emmanuel BOUNIOL 1
 2. Transactions foncières : vente de la parcelle A n°862 au Consorts GRENOT-PELAT 2
 3. Réhabilitation du puits de pompage d'Esclanèdes : plan de financement et demandes de subvention..... 2
 4. Désignation d'un correspondant Défense..... 3
 5. QUESTIONS DIVERSES..... 3
- Recensement de population 2027 3
- Personnel communal : titularisation de l'agent technique..... 3
- Demande du Foyer Rural..... 3
- Fonctionnement du service technique..... 3
- Projet du café participatif..... 3

1. Transactions foncières : vente de la parcelle A n°1367 à M.Mme Emmanuel BOUNIOL

⇒ délibération n°DE2026-32

Monsieur le Maire rappelle :

- la demande de Monsieur et Madame BOUNIOL Emmanuel et Muriel concernant l'acquisition d'une la parcelle communale A 1367 de 51 m2 en vue de fermer l'accès à leur propriété ;
- l'avis favorable à cette transaction donné par le Conseil Municipal du 10 février 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la vente par la commune à M.Mme BOUNIOL Emmanuel et Muriel de la parcelle communale section A, n° 1367, de 51 m2 ;

CONFIRME le prix de 5€ le m2, soit 255 € ;

CONFIRME que le choix du géomètre et du notaire ainsi que la prise en charge de leurs frais et tous les autres frais afférents à cette transaction reviennent aux acquéreurs M.Mme BOUNIOL Emmanuel ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

2. Transactions foncières : vente de la parcelle A n°862 au Consorts GRENOT-PELAT

⇒ délibération n°DE2026-33

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT concernant l'acquisition de la parcelle communale cadastrées A n°862 de 86 m2. Il précise que :

- Cette parcelle est issue de la procédure d'incorporation de plein droit des BVSM (bien vacant et sans maître) au nom de M. MAURIZY Etienne François, grand-père des demandeurs, dans les biens privés de la commune d'Esclanèdes.

- L'estimation de la parcelle a été effectuée par la SAFER.

Monsieur le Maire propose de valider la vente à M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT de la parcelle communale cadastrée A n°862 de 86 m2.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la vente par la commune à M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT de la parcelle communale cadastrée A n°862 de 86 m2 ;

FIXE le prix de cette vente à 1 500 € correspondant à l'ensemble des frais de la commune dans le suivi de la procédure d'incorporation de BVSM ;

CONFIRME que le choix du notaire ainsi que la prise en charge de tous les frais afférents reviennent aux acquéreurs M. Gerard GRENOT, M. Bruno PELAT, M. Vianney PELAT et Mme Sylvie PELAT ;

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

3. Réhabilitation du puits de pompage d'Esclanèdes : plan de financement et demandes de subvention

⇒ délibération n°DE2026-34

Le puits-captage-pompage du Bruel, situé au Grand Planet de la commune d'Esclanèdes, assure l'alimentation en eau du réservoir de Marance. L'eau est refoulée depuis le puits avec une pression de 20 bars et transite par une conduite d'environ 1.69 km jusqu'au réservoir. Ce dernier garantit l'approvisionnement en eau de toute la commune et offre une autonomie d'environ 2 jours en condition normale de consommation.

Le puits-captage-pompage du Bruel présente aujourd'hui un état de dégradation avancée. Les équipements hydrauliques en place (groupes de pompage, canalisations, organes de commande et accessoires) sont fortement vétustes, générant un risque accru de défaillance. Par ailleurs, les éléments de serrurerie et le génie civil sont également affectés par une corrosion généralisée, compromettant la stabilité et la durabilité de l'ouvrage.

Dans ce contexte, une réhabilitation complète est nécessaire afin de garantir la sécurité des accès, la fiabilité de l'exploitation et la continuité du service d'alimentation en eau.

Monsieur le Maire présente :

- le mémoire technique préparé par l'entreprise GAXIEU mentionnant le devis pour les travaux à prévoir ;
- le devis de l'entreprise GAXIEU pour son assistance technique.

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement de cette opération sur le budget « eau assainissement » et les demandes de subventions s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement suivant :

	montant HT, en €	%
Subvention : Etat DETR	42 127.00	50
Subvention : Conseil Départemental	25 276.20	30
Fonds propres	16 850.80	20
Total des dépenses subventionnables	84 254.00	100

SOLLICITE :

- auprès de l'Etat, une aide financière à hauteur de 42 127.00 €

- auprès du Conseil Départemental, une aide financière à hauteur de 25 276.20 €
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

4. Désignation d'un correspondant Défense

⇒ *délibération n°DE2026-35*

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal il convient de procéder à la désignation d'un correspondant Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉSIGNE en qualité de correspondant Défense :

- M. Fabrice VIDAL, membre titulaire
- M. Jean-Jacques LUSSON, membre suppléant

Approuvé : membres présents-11 ; suffrages exprimés-11 (pour-11 ; contre-0) ; abstentions-0.

5. QUESTIONS DIVERSES

Recensement de population 2027

Le prochain recensement de la population sera réalisé sur notre commune du 21 janvier au 20 février 2027. Pour son bon déroulement, le recrutement d'un agent recenseur s'avère nécessaire. La fiche de poste élaborée définie le cadre et les conditions du futur embauche, regroupe toutes les missions et tâches relatives à ce poste de travail déterminé.

Personnel communal : titularisation de l'agent technique

Le Conseil Municipal après en avoir discuté accepte la titularisation de l'agent technique à partir du 1^{er} août 2026.

Demande du Foyer Rural

Le Conseil Municipal après discussion vote à l'unanimité le mode de fonctionnement actuel du prêt des clés pour le Foyer Rural. La convention signée entre Le foyer Rural et la commune court jusqu'en 2027. Le Conseil invitera le Foyer Rural à prolonger celui-ci afin de pérenniser nos bonnes relations.

Fonctionnement du service technique

Le Conseil Municipal après discussion va créer une dotation habillage pour l'agent technique. Il souhaite également parfaire le matériel nécessaire à son activité par l'achat d'un souffleur à dos et d'un compresseur.

Projet du café participatif

Le Conseil Municipal a étudié l'idée de créer un café participatif à la place du multiservices, mais préfère à celui-ci un projet plus ambitieux.

Le secrétaire de séance,
Elodie DE ALBUQUERQUE



Le Maire,
Fabrice VIDAL

